

DÉCISION DU PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-25-178

SERVICE : Direction des affaires culturelles

OBJET : Convention entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et l'Association Compagnie 13eme quai (01000 Bourg-en-Bresse)

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°22-20 en date du 4 octobre 2022 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 13^{ème} Vice-Présidente, Madame Sylviane CHÊNE, dans le domaine de la Culture et de la Vie étudiante, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a sollicité l'Association Compagnie 13^{ème} quai pour l'intervention de Guillaume BERTRAND dans le cadre d'un atelier théâtre ;

CONSIDÉRANT que cet atelier se déroule dans les locaux du Conservatoire d'Agglomération, du 19 septembre 2025 au 20 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une convention déterminant les droits et obligations de chacune des parties ;

CONSIDÉRANT que cette convention n'engendre aucun coût financier pour la Communauté d'Agglomération ;

DÉCIDE

DE CONCLURE une convention avec l'Association Compagnie 13eme quai située 6 rue des Granges Bardes – 01000 Bourg-en-Bresse, siret N° 418 767 661 000 30, représentée par son Président en exercice, Monsieur David PIN.

La convention précise les points suivants :

- L'Association « Compagnie 13^{ème} quai » s'engage à fournir l'intervention de Guillaume BERTRAND, en qualité d'intervenant, dans le cadre d'un atelier théâtre à destination des étudiants de l'Université Jean Moulin Lyon 3 à Bourg-en-Bresse. Cet atelier se déroule, dans les locaux du Conservatoire d'Agglomération, du 19 au 20 septembre 2025 ;
- La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse s'engage à assurer la mise à disposition du lieu du stage en ordre de marche ;
- La prestation de l'Association Compagnie 13^{ème} quai est assurée à titre gracieux.

Monsieur le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 26 septembre 2025.

Pour le Président et par délégation,

Sylviane CHENE
13ème Vice-Présidente déléguée à la Culture et la Vie étudiante

